



Siège

Chantage à la carte...

On peut imaginer assez facilement que certains des managers de cette entreprise sont récompensés lorsqu'ils arrivent à nous compliquer la vie. L'exemple des frais de missions illustre parfaitement ce postulat. À partir du 1^{er} octobre prochain, la direction a décidé unilatéralement de ne plus avancer les frais de missions. Mais dormez tranquille, la parade est toute trouvée ! Prenez donc la carte « Corporate ». La perspective du débit différé est donc la solution parfaite pour ceux qui nous dirigent. Mais il y a des hic !! Tout d'abord les remboursements de nos frais se font bien au-delà de ce qui est prévu par le sésame magique. Et même si on nous dit que cela ne sera plus le cas, pardon d'en douter, car les faits sont têtus : une majorité d'entre nous est actuellement remboursée de ses frais de mission d'avril ou mai !!

Autre souci, ce qu'on appelle le « reporting ». Cette carte hybride est à la fois personnelle et d'entreprise. L'entreprise peut consulter nos comptes et vérifier notre bonne foi, mais en revanche en cas de frais d'« Agio » débrouillez-vous ...

Le SNJ FTV avait obtenu dans un premier temps le report de cette mesure, mais aujourd'hui face à l'obstination de l'entreprise, nous demandons un moratoire jusqu'à la fin 2017. Tout d'abord pour laisser le temps aux salariés de vérifier les délais de remboursement des frais, ensuite pour entamer une négociation avec la direction sur cette décision unilatérale, aveugle et inadaptée à la réalité des pratiques des équipes de reportage.

Mais la direction refuse tout en bloc, drapée dans sa conception à sens unique du dialogue social.

Il nous semble important de refuser ces méthodes. Le SNJ FTV invite donc les journalistes et techniciens à refuser toute mission tant que la direction n'acceptera pas à minima le moratoire et l'ouverture de discussions réelles sur ce sujet. Nous ne mettons bien sûr pas en cause le personnel chargé de gérer nos missions, puisqu'il est lui-même exposé aux restrictions budgétaires qui empêchent ce service de fonctionner comme il le faudrait. C'est bien une réponse collective qu'il faut apporter à ceux qui décident sans comprendre, qui imposent sans savoir, et qui refusent le dialogue, l'arrogance en prime.

À vous de décider et de peser à votre niveau pour que cette décision de la direction soit retirée. Que les avances « mission » continuent à être versées, et que le chantage à la carte cesse immédiatement.

Paris, le 18 septembre 2017

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Anne Guille : 06 79 47 39 25 – Didier Givodan : 06 72 83 76 85

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Sni.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)